

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 214

présenté par

Mme Martinez et les membres du groupe Rassemblement National

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

À la première phrase de l'alinéa 9, après le mot :

« visible ( »

insérer les mots :

« service militaire adapté, service militaire volontaire, »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à inclure, dans la démarche de renforcement du lien Nation-armée, le service militaire adapté et le service militaire volontaire. Le service national universel ne remplace en rien le service militaire adapté ou volontaire. En effet, ces services sont bien distincts du service national universel, ce dernier n'ayant même pas pour vocation de les remplacer. De plus ces derniers jouent pleinement un rôle dans le renforcement du lien Nation-armée et représente un moyen de fidélisation. Ces services sont également des tremplins pour la vie professionnelle, c'est pourquoi il apparaît donc bon qu'ils apparaissent dans les moyens qui permettront la restauration du lien Nation-armée.